



Communauté de Communes
"Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux"

AIDE A LA COLORATION DES FAÇADES

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

NOM :

ADRESSE :

.....

Dossier complet à adresser à votre mairie

**ATTENTION : vous devez déposer un dossier de déclaration de travaux auprès
de votre Mairie et attendre la décision écrite de la CC PAROVIC
avant de démarrer les travaux**

Seuls les travaux qui ne sont pas subventionnés par le Département au titre des Maisons anciennes ou par l'ANAH sont éligibles.

I. DEMANDE DE SUBVENTION

Adresse du bâtiment concerné par les travaux :

Nature du bâtiment :

Maison individuelle

Immeuble collectif (nombre d'appartements :)

Age du bâtiment (**minimum 100 ans : fournir un justificatif : document cadastral, extrait d'acte notarié...**) :

Descriptif des travaux :

Teintes proposées (reporter les références figurant sur la fiche de teintes de l'architecte-conseil)

Entreprise(s) retenue(s) pour les travaux :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, atteste ne pas recevoir de subvention autre que celle de la Communauté de Communes et m'engage à ne pas débiter les travaux avant d'avoir reçu notification de l'autorisation de travaux de la Mairie ainsi que l'avis de la Communauté de Communes sur la subvention possible.

Fait à, le

Signature du demandeur

II. ATTRIBUTION DE SUBVENTION

1. Avis sur les travaux prévus

Le bâtiment a plus de 100 ans OUI NON
Une autorisation de travaux a été accordée OUI NON
Avis du Maire de la Commune favorable défavorable

Le Signature + cachet

Les pièces à joindre au dossier sont fournies OUI NON
Avis de la Commission Travaux,
et cadre de vie de la CC PAROVIC favorable défavorable

Le Signature du Président + cachet

2. Avis sur le montant prévisionnel de la subvention

Surface à prendre en compte (d'après devis) : m²

Montant de la subvention prévisionnelle : €

(5 euros / m² plafonné à 200 m² ou 400 m²)

III. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Les pièces justificatives ont été fournies (photo(s) du bâtiment après travaux, autorisation de travaux et facture acquittée)

OUI

NON

Concordance des travaux à l'autorisation délivrée

OUI

NON

Conformité avec les préconisations de l'architecte-conseil

OUI

NON

Montant de(s) la facture(s) acquittée(s) transmise et nom de (des) l'entreprise(s) :

CALCUL DE LA SUBVENTION A VERSER (D'APRES LES FACTURES)

Surface à prendre en compte : m²

Montant à verser : surface x 5 € = €

Date de délibération du Conseil communautaire :

Subvention mandatée par la CC PAROVIC le :

N° de mandat :